



# *Commission des Forêts d'Afrique Centrale* **COMIFAC**

## **IV<sup>IÈME</sup> SESSION ORDINAIRE DU CONSEIL DES MINISTRES**

### **COMMUNIQUE FINAL**

La IV<sup>ème</sup> session ordinaire du Conseil des Ministres de la Commission des Forêts d'Afrique Centrale (COMIFAC) s'est tenue le 21 septembre 2006 à Malabo, sous le haut patronage de son Excellence Theodoro OBIANG NGUEMA MBASOGO, Président de la République, Chef de l'Etat de la République de Guinée Equatoriale.

Ces assises ont été précédées, du 19 au 20 septembre 2006, par la réunion des experts.

Les pays membres ci-après ont pris part aux travaux du Conseil : Cameroun, Congo, Gabon, Guinée Equatoriale, République Centrafricaine, République Démocratique du Congo, Sao Tomé et Príncipe et Tchad.

Y ont également pris part, les représentants des organismes et bailleurs de fonds suivants : Union Européenne, Banque Mondiale, France, Facilitation française du PFBC, Facilitation africaine du PFBC, GTZ, FAO, UNESCO, UICN, OIBT, ICRAF, SNV, CEMAC, Secrétariat UNCCD, CIFOR, RAPAC, OAB, WWF, WCS, ADIE, OCFSA, CEFDHAC, ainsi que les représentants de la Société civile et du secteur privé.

La séance solennelle d'ouverture a été marquée par quatre allocutions : celles du Maire de Malabo, de l'Ambassadeur de la France en République de Guinée Equatoriale, du Président en exercice sortant et de S.E. le Premier Ministre, Chef de Gouvernement de Guinée Equatoriale.

Dans son propos, le Maire de Malabo a exprimé sa joie en tant que premier magistrat de la ville ainsi que celle de ses populations d'abriter un tel évènement. Il a ensuite souhaité la bienvenue et un agréable séjour à toutes les délégations à Malabo.

A la suite du Maire de Malabo, Monsieur l'Ambassadeur de France en Guinée Equatoriale, a au nom de la France, fait le point des réalisations de la Facilitation française depuis la tenue du deuxième Sommet des Chefs d'Etat de février 2005 à Brazzaville. Ainsi, il a tenu à remercier personnellement le Ministre Emile DOUMBA, Président en exercice sortant pour la dynamique insufflée au partenariat qu'il a su insuffler au sein de la COMIFAC et la qualité des échanges entre le PFBC et la COMIFAC depuis juillet 2004. Il a par ailleurs marqué la disponibilité de la France à accompagner le Président en exercice entrant dans le cadre de son mandat.

Prenant la parole à son tour, le Président en exercice de la COMIFAC, Son Excellence Emile DOUMBA, Ministre de l'Economie Forestière, des Eaux, de la Pêche et des Parcs Nationaux de la République Gabonaise, a dressé le bilan de la présidence gabonaise de la COMIFAC du 22 juillet 2004 à ce jour.

En illustration du passage du témoin, Monsieur DOUMBA a tenu, à rappeler, à son successeur, en ces termes, les exigences attachées à ses nouvelles fonctions, je cite : « *Au regard des menaces que fait peser sur notre planète la poursuite effrénée des activités humaines destructrices de la couche d’ozone, il n’est pas, à notre niveau, d’engagement irréversible aussi fort et de directive aussi exigeante et passionnante que ceux alors pris par nos Chefs d’Etat ! C’est dire le devoir de pugnacité qui doit nous animer dans la poursuite des actions d’ores et déjà engagées et celles devant l’être du Plan de Convergence* ».

Son Excellence Ricardo MANGUE OBAMA NFUBEA, Premier Ministre, Chef du Gouvernement de la République de Guinée Equatoriale a ouvert les travaux de la 4<sup>ième</sup> session ordinaire du Conseil des Ministres de la COMIFAC. Pour Monsieur le Premier Ministre, cette réunion est l’expression de la volonté des Chefs d’Etat d’Afrique Centrale d’œuvrer de manière concertée en faveur de la conservation et de la gestion durable des écosystèmes forestiers de la sous-région.

Le bureau mis en place du bureau est composé ainsi qui suit :

- Président : Guinée Equatoriale ;
- Vice-président : RCA ;
- Rapporteur : RDC ;
- 1<sup>er</sup> Rapporteur : Tchad ;
- Membres : Cameroun, Congo, Gabon et Sao Tomé et Principe ;
- Secrétariat : Secrétariat Exécutif de la COMIFAC.

La mise en place du bureau a été suivie par l’audition du rapport général de la commission des experts. Après l’adoption dudit rapport, le Conseil des Ministres s’est retiré pour le huis clos.

Au cours du huis clos, les Ministres ont abordé des questions préjudicielles avant d’examiner les points inscrits à l’ordre du jour.

Les questions préjudicielles ont porté d’une part sur les pouvoirs des représentants des Ministres ; d’autre part sur la présence effective du Président en exercice conformément aux dispositions du Traité.

En ce qui concerne les pouvoirs, le Conseil des Ministres a distingué les pouvoirs de représentation émis par les Ministres en charge des Forêts sur les modèles du Secrétariat Exécutif de la COMIFAC, des pleins pouvoirs relevant du Ministre des Affaires Etrangères. Si les premiers font des titulaires des représentants des Ministres des Forêts et/ou de l’Environnement, les seconds confèrent à leurs titulaires, des prérogatives pour engager l’Etat.

Relativement à la deuxième question préjudicielle, le Conseil des Ministres a exprimé ses vives préoccupations sur l’absence récurrente de leur homologue équato-guinéen, Ministre en charge des Forêts de la Guinée Equatoriale. Se référant à l’article 12 du Traité qui confère notamment au Président en exercice les prérogatives tant de convoquer les sessions du Conseil des Ministres que d’en diriger les débats, le Conseil a exprimé ses difficultés à prendre des décisions dans le cadre de la présente session et propose de prendre acte des recommandations des experts à soumettre au cours d’une prochaine session extraordinaire.

L’ordre du jour soumis ensuite à l’examen du Conseil des Ministres comporte les points suivants :

- 1) Bilan des activités de la COMIFAC (septembre 2004 – août 2006) ;

- 2) Plan d'actions biennal du Secrétariat Exécutif de la COMIFAC (2007-2008)
- 3) Renforcement du Secrétariat Exécutif de la COMIFAC en personnel technique ;
- 4) Renforcement des capacités opérationnelles des points focaux de la COMIFAC
- 5) Processus de redynamisation des institutions sous-régionales partenaires de la COMIFAC (CEFDHAC, OCFSA, ADIE, RAPAC)
- 6) Etat d'avancement du processus d'harmonisation des politiques forestières et fiscales en Afrique Centrale
- 7) Etat d'avancement du projet sous-régional sur les PFNL
- 8) Etat d'avancement du processus d'élaboration du programme d'actions sous – régional de lutte contre la dégradation des terres et la désertification en Afrique Centrale (PASR-LCD)
- 9) Etat d'avancement du projet sur la mise en place du mécanisme de financement durable pour la conservation de la biodiversité du bassin du Congo
- 10) Budget prévisionnel biennal de la COMIFAC (2007-2008)
- 11) Facilitation du PFBC : Bilan et perspectives
- 12) Questions diverses :
  - Communication du Cameroun, du Congo et de la RCA.

Se fondant sur le consensus de renvoyer les décisions des points inscrits à l'ordre du jour à un prochain Conseil extraordinaire, le Conseil des Ministres s'est toutefois prononcé sur :

1. Le bilan des activités de la COMIFAC, période de septembre 2004 à août 2006 et le plan d'actions biennal du Secrétariat Exécutif 2007-2008. Sur cette considération, le Conseil des Ministres prend acte des recommandations des experts. Par ailleurs, il instruit le Secrétariat Exécutif de veiller désormais à la prise en compte des réalisations consolidées des organisations sous-régionales partenaires de la COMIFAC concourant à la mise en œuvre du Plan de Convergence. Aussi, demandent-ils au Secrétaire Exécutif de la COMIFAC de signer des conventions de collaboration avec les organisations partenaires mentionnées à l'article 18 du Traité, à l'instar de la convention signée entre la COMIFAC et le RAPAC. Le Conseil prend acte des conclusions de l'audit des comptes du Secrétariat Exécutif commis par le Président en Exercice conformément aux dispositions du Traité.
2. Le renforcement du Secrétariat Exécutif en personnel technique et le budget prévisionnel 2007-2008. A cet égard, le Conseil des Ministres instruit le Secrétaire Exécutif de finaliser au préalable le règlement intérieur et les statuts du personnel aux fins de lui permettre une meilleure lisibilité de son organigramme. Le projet de règlement intérieur considéré doit être soumis au Président en exercice, avant la tenue du prochain Conseil extraordinaire, pour transmission aux Etats membres pour examen.
3. Le renforcement des capacités opérationnelles des Points Focaux. A cet effet, le Conseil des Ministres exhorte les Etats à :
  - prévoir dans l'organigramme du Ministère en charge des Forêts, un poste de coordonnateur national de la COMIFAC ;
  - désigner un Coordonnateur National placé à un niveau hiérarchique lui permettant d'accéder facilement au Ministre ;
  - mettre à sa disposition un budget conséquent pour son fonctionnement et une plate forme de communication virtuelle (électronique) lui permettant d'être en liaison avec le Secrétariat Exécutif et les autres Coordonnateurs Nationaux.
4. La redynamisation des institutions sous-régionales partenaires de la COMIFAC.

- ADIE : au terme de l'exposé du Secrétaire Permanent, le Conseil des Ministres a renvoyé l'examen de ce point au prochain Conseil d'administration de l'institution ;
- CEFDHAC : au terme de l'exposé du Ministre-Président en exercice de cette institution, le Conseil recommande d'attendre les conclusions des travaux du comité technique mis en place à cet effet pour leur examen à la 6<sup>e</sup> CEFDHAC prévue à Libreville d'ici la fin de l'année 2006 ;
- OCFSA : une conférence ministérielle se tiendra à Bangui du 25 au 27 Octobre prochain aux fins d'examiner la situation (missions, financement, gestion) de cette organisation.

Au terme de l'examen des points ci-dessus, le Conseil recommande vivement au Président en exercice de la COMIFAC de convoquer et de présider avant le mois de décembre 2006, une session extraordinaire aux fins de valider les recommandations retenues dans le cadre du présent Conseil ordinaire.

Passant aux questions diverses, le Conseil s'est penché sur la candidature de Monsieur Emmanuel ZE MEKA'A au poste de Directeur Exécutif de l'Organisation Internationale des Bois Tropicaux (OIBT).

Considérant qu'il revient à l'Afrique d'occuper cette charge, le Conseil des Ministres exhorte les Etats membres :

- d'assister massivement à l'assemblée générale de l'OIBT prévue en novembre 2006 à Yokohama (Japon) ;
- de constituer une délégation de la COMIFAC et de l'OAB aux fins de soutenir la candidature africaine.

Le Ministre de la République du Cameroun fait part au Conseil des résultats de sa tournée aux Etats-Unis d'Amérique au cours de laquelle des promesses fermes de financement lui ont été faites au profit de la COMIFAC. Par ailleurs, il informe le Conseil de la mission d'une délégation du Cameroun à Singapour, dans le cadre de l'assemblée générale annuelle de la Banque Mondiale. A cet égard, il indique qu'un segment a été consacré au forum du G8 en matière d'exploitation illégale du bois.

Le représentant du Ministre en charge des Forêts du Congo fait part au Conseil de la préoccupation de son pays sur le respect des dispositions statutaires relatives au mandat des organes délibérant et exécutif de la COMIFAC d'une part et sur la rotation des Etats membres d'Afrique Centrale au Conseil du FEM d'autre part. Il a par la suite fait part au Conseil de la tenue du 6 au 8 novembre 2006 au Canada d'une réunion entre les représentants des trois blocs forestiers tropicaux du monde, et a souhaité une présence effective des pays membres de la COMIFAC à cette rencontre.

Enfin, le représentant du Ministre en charge des Forêts de la RCA donne lecture de la communication de ce dernier à ses Pairs. Tout en leur présentant ses excuses, il remercie le Président en exercice sortant, le Ministre Emile DOUMBA pour l'immense travail accompli au cours de son mandat et félicite le Président en exercice entrant, lui souhaitant plein succès. Pour terminer, le représentant du Ministre remet les instruments de ratification du Traité au Président en exercice pour transmission au Secrétariat Exécutif de la COMIFAC.

Fait à Malabo, le 21 septembre 2006

Le Conseil des Ministres